

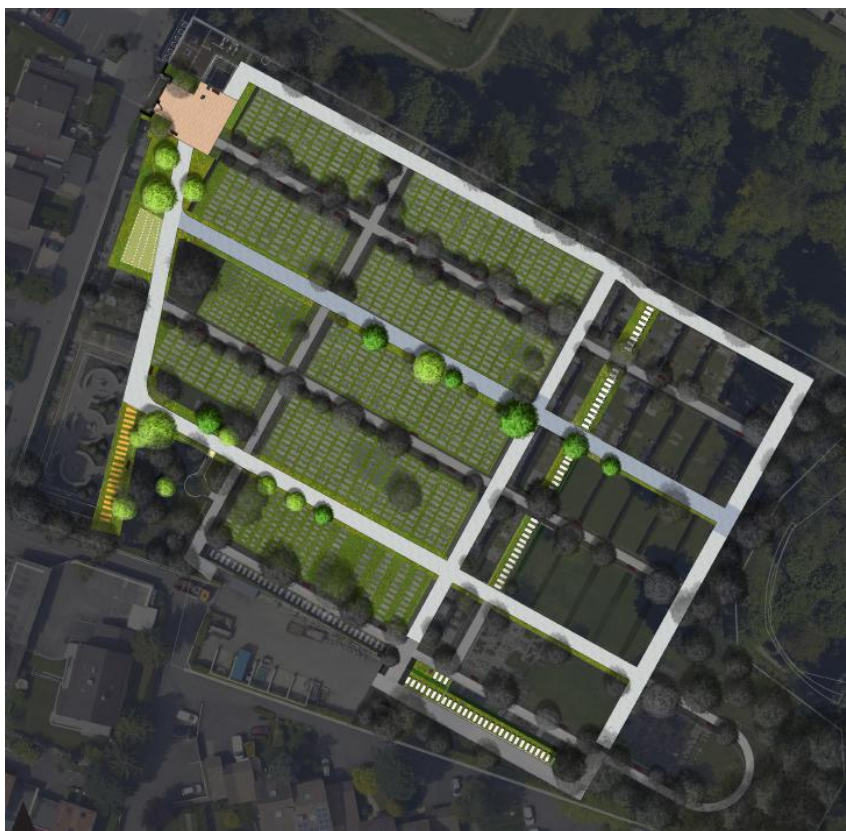
VILLE DE THÔNEX  
Service de l'espace public

Ch. du Bois-Des-Arts 58  
CH - 1226 Thônex  
T 022 869 39 00  
info@thonex.ch

## **Exposé des motifs - DA 25\_022**

### **Aménagement du cimetière - Étape 2**

**Création de places de concessions, columbarium et végétalisation**



**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.-**

## 1. Préambule

Les travaux de la première étape d'aménagement du cimetière ont été achevés le 14 novembre dernier. Cette étape, dotée d'un crédit d'investissement de CHF 885'000 TTC voté en 2024, a permis d'avancer sur des enjeux essentiels : arborisation, végétalisation et amélioration de la mobilité.

Au total, 75 arbres ont été plantés et 2'150 m<sup>2</sup> de surfaces minérales transformées en zones végétalisées, en cohérence avec la stratégie cantonale d'arborisation.

Les cheminements piétonniers ont également été reprofilés avec un revêtement stabilisé, facilitant grandement la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR) dans tout le cimetière.

Enfin, l'ensemble de ces aménagements permet de réduire la charge d'entretien pour le service d'exploitation.

## 2. Enjeux / Objectifs du projet

Cette deuxième étape d'aménagement répond directement à la pression croissante sur les places du cimetière, liée à l'augmentation de la population thonésienne, en ligne avec les préoccupations du Conseil municipal concernant sa capacité. Elle prévoit ainsi la création de 85 nouvelles concessions funéraires et l'installation d'un columbarium de 96 cases destinées aux urnes.

Dans le même temps, afin de renforcer la lutte contre les îlots de chaleur et en cohérence avec la stratégie cantonale d'arborisation, le projet inclut la plantation de 25 arbres supplémentaires — susceptibles d'être subventionnés par le Canton — et la création de 1'500 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées.

Enfin, la reprise des axes circulés améliorera la lisibilité entre les circulations piétonnes et véhiculaires, tout en permettant une accessibilité latérale aux carrés et un réalignement des cheminements.

Ces aménagements contribueront également à réduire les besoins d'entretien pour le service en charge de l'exploitation.

## 3. Détails du projet par zone

a) La **requalification de l'espace d'entrée** permettra :

- le redimensionnement de la vaste plateforme en enrobé et l'aménagement d'un nouvel espace **columbarium de 96 cases** (cases pouvant contenir 2 urnes);
- la mise en valeur de l'accès au cimetière par la création d'un **espace accueillant et fleuri** ;
- le déplacement du portillon dans l'axe de l'allée, offrant **une entrée exclusivement piétonne**, ainsi que la fermeture du portail aux véhicules en dehors des horaires d'ouverture du cimetière.

- b) Une **requalification des axes circulés** sera nécessaire pour :
- La création d'espaces supplémentaires pour l'implantation de **85 tombes** ;
  - L'aménagement de banquettes propices à la plantation de **25 arbres** ;
  - L'ajustement des niveaux afin de faciliter l'**accessibilité latérale** ;
  - L'**harmonisation visuelle** des voies circulées.
- c) La **végétalisation** du site comprendra :
- L'**engazonnement de 1'900 m<sup>2</sup>** de carrés de concessions ;
  - La création de **250 m<sup>2</sup> d'espaces verts** autour de la placette d'entrée;
  - La plantation de **25 arbres** supplémentaires

#### 4. Planning intentionnel

Les travaux sont prévus pour l'été et l'automne 2026, tandis que les plantations auront lieu durant l'hiver 2026.

#### 5. Procédure administrative

Dans la continuité de la première étape, le bureau Avis Vert est mandaté pour mener l'étude et assurer le suivi de chantier de la deuxième phase. La réalisation des travaux fera, quant à elle, l'objet d'un appel d'offres.

#### 6. Opérations foncières

Sans

#### 7. Autres

Des subventions cantonales pour la fourniture et la plantation des arbres seront sollicitées dans le cadre de la stratégie cantonale d'arborisation et devraient être obtenues. Pour la première étape, le canton n'était pas encore en mesure de les octroyer.

Par ailleurs, le déplacement d'une tombe sera nécessaire pour permettre la connexion d'une voie de circulation. Les frais liés à cette opération seront pris en charge par la mairie.

## 8. Définition des coûts

**Coût du projet : superficie de la parcelle : 18'402 m2**

| Description                                                           | Montants en CHF  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mandat étude, gestion appels d'offres et réalisation Bureau Avis Vert | 38'070.-         |
| Travaux généraux                                                      | 46'000.-         |
| Réaménagement de l'entrée                                             | 73'983.-         |
| Nouveaux espaces tombe et reprofilage des axes circulés               | 238'823.-        |
| Reprise de l'axe en enrobé                                            | 67'389.-         |
| Nouvel espace colombarium (hors mobilier colombarium)                 | 36'186.-         |
| Engazonnement des carrés de concession                                | 81'890.-         |
| Plantation et jardinage                                               | 106'995.-        |
| Réseaux (arrosage et électricité)                                     | 32'050.-         |
| Déplacement du portillon d'entrée                                     | 34'330.-         |
| Mobilier de colombarium                                               | 120'000.-        |
| Divers et imprévus 3 %                                                | 26'271.-         |
| TOTAL HT*                                                             | 901'987.-        |
| TVA 8,1 %                                                             | 73'061.-         |
| TOTAL TTC                                                             | 975'048.-        |
| <b>TOTAL arrondi</b>                                                  | <b>975'000.-</b> |

### Coûts induits estimés

L'un des objectifs de ces aménagements est de réduire et d'optimiser l'entretien du site (par exemple, remplacer le désherbage par brulage dans les carrés par une fauche).

Les coûts induits restent limités, puisqu'un collaborateur de l'espace public est déjà affecté à plein temps à l'entretien du cimetière.

Les arbres bénéficieront d'une garantie de deux ans, et l'arrosage automatique assurera la bonne reprise des végétaux.

| Description              | Montants en CHF |
|--------------------------|-----------------|
| Amortissement sur 10 ans | 97'500.-        |
| TOTAL HT*                | 97'500.-        |

21.11.2025 / EP / Version 2